



## Newsletter

N°7 - Juin 2014



### Point d'étape sur l'Aménagement Numérique du Département

Lors de notre passage dans les différentes **Commissions Locales d'Énergies (CLE)** début mai, le grand sujet de **l'Aménagement Numérique** a souvent été évoqué et animé certains jours par l'intervention de Mme KAZZIHA, Chef de Projet Aménagement Numérique au sein du syndicat.

Après quelques mois de mise en place, il est opportun de faire un point des semaines écoulées et de celles à venir :



- ☑ Afin de pouvoir élaborer un nouveau projet d'Aménagement Numérique plus cohérent avec les réalités du terrain, le Conseil Général a approuvé, en mai 2014, le **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Marne (SDTAN) V1** qui avait été exposé aux élus marnais en juillet 2013.
- ☑ Le SIEM a lancé un appel d'offres pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Son objectif est d'**accompagner le syndicat tout au long de la mise en place du projet**. C'est le groupement d'entreprises MIRIADE qui a remporté le marché. Il prodiguera ses conseils et retours d'expériences pour **proposer la meilleure solution de desserte en faveur des territoires marnais**.
- ☑ D'ici le 25 juillet, **Mme KAZZIHA rencontrera un petit groupe d'élus de chacune des intercommunalités marnaises**. Cette première prise de contact permettra d'aborder le sujet de l'Aménagement Numérique sur chaque territoire intercommunal. Cette réunion se veut interactive afin qu'elle soit dirigée comme un échange d'informations pertinentes pour préparer au mieux les prochaines étapes.



**Si votre réunion n'est pas encore programmée : n'hésitez pas à contacter Mme KAZZIHA par téléphone au 03.26.64.95.72 ou par mail [cecile.kazziha@siem51.fr](mailto:cecile.kazziha@siem51.fr)**

D'autres réunions de travail viendront ensuite. Il s'agira de choisir des options cohérentes pour le territoire. **L'enjeu est de penser à long terme l'Aménagement Numérique du territoire en Très Haut Débit (THD) tout en traitant, à court terme, les besoins actuels des communes encore mal desservies par le Haut Débit.**



### Édito du Président



Pour cette 1ère Newsletter de début de mandat, je tiens à remercier tous les nouveaux membres du Comité Syndical qui ont décidé de me faire confiance pour 6 années encore !

Ce mandat sera riche en rebondissement puisque nous devons préparer le renouvellement du contrat de concession et démarrer les travaux de l'Aménagement Numérique du Territoire en gardant à l'esprit le développement de nos différents réseaux sur le long terme et la préparation des évolutions futures.

Nous prolongerons également les efforts de ces dernières années avec toujours plus de services pour nos Collectivités adhérentes et, je l'espère, toujours autant de travaux.

C'est toujours un plaisir pour le Syndicat de venir travailler dans vos territoires.

J'espère que vous garderez cette confiance que vous avez pour le SIEM : Votre Collectivité Énergique !

Bonne lecture...

Pascal DESAUTELS



## AGENDA



Retrouvez-nous  
lors de la foire de  
Châlons-en-Champagne  
le **29 et 30 août 2014**  
au **Carrefour des Élus !**



## Nouvelles brèves...

☀ Depuis le 2 avril 2014, Ségolène ROYAL a endossé la fonction de Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, rôle détenu jusque là par Philippe MARTIN.

☀ Le 20 mai dernier, à Paris, a eu lieu un showroom EDF / ERDF présentant notamment le compteur intelligent LINKY. Invitée à ce rendez-vous, la Ministre de l'Énergie a affirmé qu'elle souhaitait accélérer le déploiement du compteur et dépasser l'objectif européen de 80 % de compteurs remplacés d'ici 2020.

Rappelons que, pour accéder à tous les services que doit proposer LINKY (maîtrise de l'énergie, relevé en temps réel des consommations...) le citoyen-acteur devra payer !

☀ Ségolène Royal, Ministre de l'Énergie a rappelé lors de sa conférence de presse du 9 avril dernier que « la transition énergétique » sera l'un des grands chantiers du Gouvernement.

### 😊 Tarifs du Gaz :

Avril : - 2,1 %  
Mai : - 0,76 %  
Juin : - 1,6 %

## Election des nouveaux membres du Comité

L'équipe du SIEM a sillonné le département du 5 au 9 mai 2014 pour organiser l'élection des 49 membres du Comité Syndical. Les nouveaux élus ont pu assister à la première réunion qui s'est tenue le 16 mai dernier dans les locaux du syndicat.

A cette occasion, ils ont procédé à l'élection du Président, des 3 vice-présidents et des 12 autres membres qui siégeront au Bureau Syndical.

Mr Pascal DESAUTELS  
Président

Mr Christophe CORBEAUX  
1er Vice-Président

Mme Rachel PAILLARD  
2ème Vice-Présidente

Mr François MOURRA  
3ème Vice-Président

Mr Frédéric CHARPENTIER

Mr Charles de COURSON

Mr Alain FRIQUOT

Mr René HANOT

Mr Jean-Louis LEROY

Mr René MAIZIERES

Mr Jean-Pierre MASIUK

Mr Olivier MEUNIER

Mr Maurice PIERRE

Mr Bruno ROULOT

Mr Alphonse SCHWEIN

Mr Claude SIMON

### INFO !

La **Newsletter Hors Série n°1** présentant les membres du Comité Syndical du SIEM paraîtra dans les prochains jours. Chaque Collectivité en recevra un exemplaire. Elle sera également disponible en téléchargement sur notre site internet.

## Portail de Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie !

Choses promises, choses dues ! Nous vous en parlions dans la newsletter du mois de mars, le SIEM a passé fin avril une convention pour permettre aux Collectivités marnaises de valoriser leurs travaux d'Économies d'Énergie. C'est la société NR-Pro qui en a la charge.

C'est très simple ! En vous rendant sur le site internet du syndicat, vous trouverez le portail d'accès pour effectuer vos démarches en ligne ! Et c'est très rapide !

**Avant de commencer toutes demandes, vous devez veiller impérativement à n'avoir signé AUCUN devis ni AUCUN bon de commande. En effet la loi impose que les demandes de CEE soit faites AVANT de démarrer tous travaux. Dans le cas contraire, vous ne serez pas éligible à la prime.**

- 1 - Vous renseignez votre projet sur le portail ;
- 2 - L'estimation de la prime est calculée instantanément ;
- 3 - Vous êtes contactés dans les 24 heures pour ajuster les renseignements fournis ;
- 4 - Vous recevez les offres des fournisseurs d'énergie valables 24 heures ;
- 5 - Vous signez l'offre la plus avantageuse AVANT de signer le devis ;
- 6 - A la fin des travaux, vous envoyez les documents nécessaires au fournisseur ;
- 7 - **Vous recevez votre prime !**

### **C'est facile !**

Vous devrez tout d'abord créer un accès personnalisé lors de votre première visite. A chaque nouveau projet, il suffira simplement de vous connecter avec vos identifiants et mot de passe.

 **Un guide d'aide est disponible sur notre site internet !**

**Bénéficiez de primes  
pour vos travaux de  
rénovation énergétique  
grâce à l'outil en ligne  
du SIEM**





## Pas de remboursement de la CSPE

Chaque consommateur, au travers de sa facture d'électricité, paie différentes taxes (voir Newsletter n°4 en téléchargement sur notre site internet). Parmi elles, la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) couvre les dispositifs de soutien aux Énergies Renouvelables, les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain et le Tarif de Première Nécessité.

L'arrêté du 17 novembre 2008 oblige EDF, opérateur historique, à racheter l'électricité produite par les éoliennes en France à un tarif supérieur à celui du marché. Le surcoût est répercuté directement sur la facture du consommateur via la CSPE (≈ 7,4 % en 2013).

Le Conseil d'État a ainsi annulé, le 28 mai dernier, cet arrêté tarifaire de 2008 jugeant que le surcoût appliqué était considéré comme une aide d'État qui n'a pas été notifiée à l'Union Européenne.

Le 4 juin, le Conseil Supérieur de l'Énergie a approuvé le nouvel arrêté tarifaire. La Commission Européenne a validé le dispositif de soutien du régime français à la production d'électricité d'origine éolienne et l'estime compatible avec les règles de l'Union Européenne. La publication de cet arrêté devrait avoir lieu dans les prochains jours.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a rappelé que, selon la jurisprudence constante, l'abrogation d'une aide d'État n'entraîne pas la suppression de l'impôt qui la finance. De ce fait, cette annulation ne donne pas droit au remboursement de la CSPE comme l'espérait plus de 40 000 demandeurs ...



## Médiateur National de l'Énergie : Rapport d'activité 2013

Le 3 juin 2014, le Médiateur National de l'Énergie (MNE) a présenté son Rapport d'Activité 2013 à la presse.

Le MNE est une autorité administrative indépendante créée en 2007. Il a pour missions d'informer les consommateurs sur leurs droits et de recommander des solutions à leurs litiges.

Dans son rapport, le MNE attire l'attention sur **les hausses passées et futures des prix de l'énergie**. Il considère que, même si des économies doivent être faites sur les consommations d'énergies, la hausse de ces tarifs ne doit pas être le moyen d'inciter les consommateurs à modifier et à adapter leur consommation. En effet, il précise que les plus fortunés sont insensibles aux hausses des prix et à l'inverse, **de plus en plus de consommateurs modestes rencontrent des difficultés pour payer leurs factures d'énergies**, en particulier celles du chauffage.

Au vu de ces difficultés, le MNE souhaite agir plus pour le consommateur. Il propose, pour les années à venir :

- la mise en place d'un chèque-énergie ;
- La mise en place d'un fournisseur de dernier recours ;
- L'agrandissement de ces compétences à l'ensemble des champs de la transition énergétique ;
- L'accompagnement et l'encadrement renforcés des travaux de rénovation thermique ;
- Soutien aux réformes tarifaires.



Informez, conseillez, protégez

[www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

Vous pouvez consulter sur notre site internet le rapport complet du MNE.



## Projet de loi sur la Transition Énergétique

Les grandes lignes du projet de loi sur la Transition Énergétique a été présentées en Conseil des Ministres puis lors d'une conférence de presse, le mercredi 18 juin 2014 par la Ministre de l'Énergie Ségolène ROYAL.

Objectifs 2030, Maîtrise de la Demande d'Énergie, chèque énergie, énergies renouvelables, transports propres, économie circulaire (...) sont au programme de cette loi qui devrait définir un **nouveau modèle énergétique français**. Elle devrait être prête **à l'automne** pour une adoption dans le courant de l'année 2015.

Il sera d'abord analysé par les commissions consultatives : Conseil National de la Transition Énergétique, Conseil Économique Social et Environnemental, Conseil d'État, puis il sera présenté en Conseil des Ministres. Ce sera ensuite le tour des commissions parlementaires et enfin, il sera étudié en séances plénières devant l'Assemblée Nationale et le Sénat.

**Rendez-vous à l'automne ...**

[www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

## Question sur : La Commission de Régulation de l'Énergie

Qu'est ce que la CRE ?



La CRE est la Commission de Régulation de l'Énergie : **autorité administrative indépendante**. Elle a été créée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du marché de l'électricité. Ses prérogatives ont été agrandies par la loi du 3 janvier 2003 relative au marché de l'électricité et du gaz.

Elle a pour mission de **veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel et au respect de la concurrence**, dans l'intérêt du consommateur final.

## Le Centenaire de la Grande Guerre

Le verdict est tombé. Le projet « le réseau électrique marnais durant la Grande Guerre » ne sera pas labellisé « Mission du Centenaire » par le Comité National.

**Mais cela ne change rien ... Le SIEM continue de collecter des informations, documents, photographies, témoignages sur le réseau électrique des communes marnaises pour faire une petite publication sur ce thème.**

**Vous pourrez découvrir les méthodes de production et de distribution de l'électricité à cette époque.**

**Contactez-nous !**



*L'usine électrique d'Avize, disparue dans l'explosion du 4 juin 1918.*



Le Conseil d'État a de nouveau annulé partiellement un arrêté fixant les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité (TRV).

Ces arrêtés sont fixés par les Ministres de l'Énergie et de l'Économie après proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE : cf. page précédente).

Cette fois, il s'agit de celui du **20 juillet 2012 fixant une augmentation de 2 % des TRV bleus, jaunes et verts pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013**. La CRE avait quant à elle souhaité une augmentation de 5,7 % pour les Tarifs Bleus et 2,6 % pour les Tarifs Jaunes.

Le Conseil d'État a constaté que **cette hausse des TRV Bleus et Jaunes n'était pas suffisante pour couvrir les coûts prévisionnels variables de l'électricité distribuée par EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD)**. De plus, cet arrêté devait préparer la convergence tarifaire des coûts de fourniture des TRV vers les tarifs en offre de marché avant le 31 décembre 2015.

Cette annulation partielle implique **l'adoption d'un nouvel arrêté rétroactif, uniquement pour les Tarifs Bleus et Jaunes, qui devrait paraître à la mi-juin**. Cette hausse pourrait atteindre une dizaine d'euros par abonné répercutée sur 18 mois.



Avec une puissance installée de 1 283 MW et une production de 2 451 GWh pour 2013, notre Région Champagne-Ardenne reste la 1<sup>ère</sup> Région française productrice d'électricité éolienne.

## Bilan Électrique 2013 de la Région Champagne - Ardenne



**Production :** 43 099 GWh

**Consommation :** 10 459 GWh

Origine de l'électricité :

**Nucléaire :** 91,0 %

**Eolienne :** 5,7 %

**Hydraulique :** 2,1 %

**Thermique :** 0,9 %

**Photovoltaïque :** 0,3 %

Augmentation de 1,9 % de la consommation par rapport à 2013.

Températures très basses en hiver.

**La Région Champagne-Ardenne produit 4 fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme !**

## L'Arbre à Vent : startup française au top !



La startup française NewWind a inventé une nouvelle façon de produire de l'électricité par la force du vent : « L'Arbre à Vent ». Cet arbre d'acier est agrémenté de 72 à 96 feuilles de plastique qui tournent sur elles-mêmes grâce à la force du vent et fournissent de l'électricité. Chaque feuille est une mini-éolienne reliée à un générateur.

Outre son aspect esthétique, la principale différence avec une éolienne est que l'Arbre à Vent n'a besoin que d'un vent de 2 mètres par seconde pour produire de l'électricité ! Alors que pour sa grande sœur, l'intensité du vent doit être 3 à 4 fois plus fort. Sa production est presque continue et consommée soit directement soit stockée dans des batteries.

100 % silencieux, l'Arbre à Vent peut être installé sur des toits, terrasses, jardins, promenades, ronds-points... partout !

**Un Arbre à Vent de 2,5 kW peut alimenter 25 réverbères !**

**Un autre de 3 kW garantie l'électricité à un foyer de 4 personnes hors-chauffage.**

2 Arbres à Vent sont d'ores et déjà installés en France : un à Pleumeur-Bodou dans les Côtes-d'Armor (22) et un autre à Marennes-Oléron en Charente Maritime (17). A la rentrée de septembre, un troisième sera installé à Paris !

Pour plus de renseignements sur cette innovation, vous pouvez vous rendre sur le site internet dédié :

[www.arbre-a-vent.fr](http://www.arbre-a-vent.fr)

